

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Herausgeber:** Domaine public  
**Band:** 36 (1999)  
**Heft:** 1410

## Titelseiten

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 29.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## L'exécutant(e) de l'exécutif

À quelques jours d'intervalle, le Conseil fédéral a donné ses orientations sur des dossiers essentiels, l'AVS et la LAMal. Dans un cas, il a adopté une position centrée en rejetant le report à soixante-six ans de l'âge de la retraite et en acceptant des modalités de retraite à la carte, mais dans des limites financières très contraignantes. Dans l'autre cas, il a adopté une position conservatrice: maintien de l'actuel financement de la LAMal qui a pourtant amplement démontré ses insuffisances et ses iniquités.

Le traitement médiatique de ces choix gouvernementaux est révélateur d'une dérive. Ruth Dreifuss a reçu une gifle ou des gifles. Elle a été giflée (au féminin, c'est plus sonore). Par une déviance sado du raisonnement, elle est victime (et non pas mise en minorité), donc dans son tort puisque victime. Mais faute supplémentaire dans ce jeu de domination, elle refuse de reconnaître sa condition. Ainsi au soir du refus par le peuple de l'assurance maternité, elle s'est autorisée à accepter avec dignité le verdict alors que, décrète *L'Hebdo*, elle aurait dû pleurer ou se révolter!

Sur le fond, la politique sociale est devenue non plus un chapitre parmi d'autres de la politique gouvernementale, mais le dossier premier. Car on sait que pour des raisons démographiques, les dépenses de l'AVS croîtront inéluctablement et le coût de la santé aussi pour des raisons techniques et démogra-

phiques, et encore l'AI, pour des raisons multiples dont notamment l'évolution structurelle d'une société qui pousse à la marginalisation les plus faibles. Ces besoins ont été identifiés, ce sont les rapports Ida Fiso I et II. L'accroissement inéluctable de la dépense se heurte aux résistances de la droite décidée à maintenir, au niveau le plus bas, les prélèvements obligatoires. Mais la clarification entre ces deux tendances n'a pas eu lieu. Qu'on lise les *Lignes directrices de finances fédérales* (octobre 1999). Il y est prévu que «les éventuelles (sic) dépenses supplémentaires (liées au vieillissement

*La politique sociale  
est devenue  
le dossier premier*

de la population ou à une adhésion à l'Union européenne) devront être financées par un relèvement

des impôts indirects». En proposant de porter l'âge de la retraite à soixante-six ans, Couchepin et Villiger se mettaient en contradiction avec les lignes directrices qu'ils avaient eux-mêmes élaborées.

La clarification interne passe par la reconnaissance par la droite gouvernementale de l'inéluctable augmentation des dépenses sociales et leurs conséquences concrètes. A défaut, la droite ne peut qu'imposer une réduction des prestations. Et dans ce cas, elle doit assumer directement, en prenant la responsabilité des assurances sociales, les conséquences politiques de son choix. Dans un collège, il ne peut pas y avoir un(e) simple exécutant(e) de la politique des autres.

AG